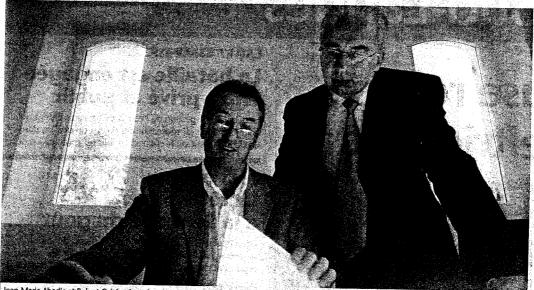
EAU ET ASSAINISSEMENT. La lutte pour la gestion de ce secteur fait rage entre privés et SYDEC, le syndicat mixte départemental d'équipement des communes

La guerre de l'eau



Jean-Marie Abadie et Robert Cabé voient dans le cas pouillonnais une illustration de la lutte entre privé et public pour le marché de l'eau et de l'assainissement

PHOTO DAVID LE DEODIC

: Pierre Penir

Conseil municipal de Pouillon ne respire pas la sérénité en ce moment. Dans notre édition de jeudi, l'ex-adjoint au maire Bernard Bénesse expliquait sa récente démission de l'assemblée locale. Elle serait motivée par le transfert annoncé de la compétence en eau et assainissement du Syndicat intercommunal (SIEA) de Pouillon, en direction du Syndicat mixte départemental d'équi-pement des communes des Landes (SYDEC). En filigrane de la bisbille locale se dessine une lutte acharnée pour le marché de l'eau et de l'assainissement dans les Landes. Ses belligérants sont d'une part les sociétés privées, de l'autre, le SYDEC, incarnation d'un système de régie publique.

Bataille des chiffres

Dans nos colonnes, jeudí, l'édile démissionnaire jure ses grands dieux que le consommateur est son seul souci. D'après ses calculs, il verra sa facture alourdie une fois dans le giron du SYDEC (lire par ailleurs). Ces propos ont fait bondir Jean-Marie Abadie, président du SIEA de Pouillon et maire de Bénesse-lès-Dax. À lui de poser ses chiffres, pour évidemment démontrer le strict contraire : « Avec le SYDEC, le m³ d'eau assaini coûtera 2,39 € ™ Ce prix tient compte du programme d'investissement de presque 6 millions d'euros, inévitable pour

Bernard Bénesse persiste et signe

Le président du syndicat intercommunal de l'eau de Pouillon, Jean-Marie Abadie, et le vice-président du Conseil général, Robert Cabé, se retrouvent sur ce point : les compagnies privées craignent la politique départementale en faveur d'une gestion publique de l'eau. Ils tombent aussi d'accord pour dire que l'épisode pouillonnais illustre leurs propos. Mieux, ils rappellent à bon entendeur que l'ex-adjoint au maire de Pouillon, Bernard Bénesse, a travaillé de nombreuses années pour la Lyonnaise des eaux. Sous-entendant à peine une sorte de lobbying de l'édile démissionnaire dans le dossier de la gestion de l'eau à Pouillon : l'intéressé était allé contre un transfert de compétence au Syndicat mixte départemental d'équipement des communes landaises. Le SYDEC menaçait

alors clairement les intérêts de la Lyonnaise dans le secteur de Pouil-Ion.

Bernard Bénesse dénonce le rapprochement : « Je me défends de tout esprit partisan. Je rappelle à ceux qui insinuent le contraire que j'al soutenu l'option d'une régie intercommunale, avec. Jes communes du syndicat des eaux de Pouillon qui réfusaient aussi le SYDEC. Que je sache, une régie, ce n'est pas privé...»

ce n'est pas privé... »
Et de maintenir que le consommateur sera perdant en passant sous gestion du SYDEC. Ses calculs personnels vont dans le sens d'un SY-DEC plus cher de 0,25 centime

Nous avons tenté de joindre la Lyonnaise des eaux pour qu'elle réagisse à ce dossier mais l'interlocuteur référent n'était pas disponible hiér.

développer et entretenir le système d'assainissement. On ne peut en faire l'économie. En 2004, l'usager payait 3,04 € le même m³. Et ce prix n'intègre pas les investissements dont je vous

Voilà selon lui pourquoi sept, sur les dix, communes du SIFA de Pouillon sé sont prononcées pour un transfert de compétence. au SYDEC. C'était fin 2004, le SIFA fonctionnait encore par dé légation de service public. Dans ce cadre juridique, un appel d'of-

fre doit désigner pour une durée déterminée la compagnie fermière en charge de la gestion de l'eau et de l'assainissement. En l'occurrence, la Lyonnaise des eaux, dont le contrat arrivait à échéance. Le SYDEC a participé à la nouvelle mise en concurrence et remporté le marché devant la Lyonnaise.

2 Bataille juridique

Le fermier déchu lance alors un recours contre le SYDEC, devant le tribunal administratif de Pau. Il gagne. Retour à la case dé part. La suite est connue : le SIEA opte à la majorité pour le transfert de compétence au SYDEC. En clair, la Lyonnaise des eaux finit perdante.

Doublement même, si l'on en croit Jean-Marie Abadie. Pour lui, mais certainement national. Avec son recours, la Lyonnaise aurait caressé un espoir non avoué: « Elle espérait que le tribunal déclarerait illégale la participation du SYDEC, organisme public, à l'appel d'offres pour la délégation de service public. » Elle autait pu par la suite agiter la jurisprudence partout où ses intérêts seraient menacés par des régies: c'est la thèse de M. Abadie. L'inverse s'est produit. La juridiction administrative a déclaré « admise » l'intervention du SYDEC dans la procédure d'appel d'offres.

3 Bataille landaise

Les péripéties de Pouillon ont amené le vice-président du Conseil général Robert Cabé à réagir. Il rejoint M. Abadie sur les enjeux réels qui sous-tendent l'affaire de Pouillon. « La politique volontariste du Conseil général en matière de gestion de l'eau et de l'assainissement dérange. »

Il fait référence à la volonté d'Henri Emmanuelli de subventionner à hauteur de 10 % du coût des travaux les collectivités qui font le choix de gérer l'eau et l'assainissement en régie. L'affaire s'est achevée devant le Conseil d'État en 2003 : la haute instance a confirmé la légalité de cette option politique en forme de coup de pouce. Même s'il faut s'attendre à une remise en cause de cette subvention dans la prochaine loi sur l'eau, les privés que sont la Lyonnaise des eaux et consorts se retrouvent aujourd'hui face à un concurrent de poids, dans la course aux marchés landais de l'eau. D'autres polémiques à la pouillonnaise éclateront...

(1) Les chiffres avancés par Jean-Marie die sont relatifs au calcul de la par tionnelle de la facture d'eau et

